



**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Facilitation du Royaume de Belgique (2018-2019)**

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Plus d'attention, financements et appuis techniques pour sauver le second plus grand massif forestier tropical au Monde pour le bien-être de ses populations....

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à appuyer les efforts de conservation et de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, traduits dans la déclaration des Chefs d'État de Yaoundé 1999.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est membre des partenariats de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable. Comme partenariat de « Type2 », il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement 114 dont **10 pays d'Afrique centrale** et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo : **CEEAC, COMIFAC**, partenaires financiers, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé. **La coopération au sein de PFBC** vise à soutenir cette vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.

Structure de coopération, de gouvernance du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles :

- **Réunion des Parties du PFBC** : La Réunion des Parties du PFBC est "l'Assemblée générale" du Partenariat. Cette réunion a lieu dans l'un des États membres de la COMIFAC et elle réunit toutes les parties prenantes du PFBC.
- **Les Collèges du PFBC** : Les membres du PFBC sont regroupés au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurs : Collège Régional du PFBC - CEEAC, COMIFAC; Collège de la Société Civile du PFBC : Leaders : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN) ; Collège des ONG Internationales du PFBC : Leaders : AWF et WWF ; Collège du Secteur Privé du PFBC : Leaders : ATIBT, TFT ; Collège des Bailleurs de Fonds du PFBC : Leaders : UE et US ; Collège Scientifique et Académique du PFBC : Leaders : CIFOR et IRET ; Collège des Acteurs Multilatéraux du PFBC : Leaders : FAO, GVTC (alternative – UNESCO). **En ce qui concerne le collège du secteur privé**, il est constitué de **13 membres** suivants : ALPI group ; ATIBT – IFIA ; Forest Trends; FORM International; FSC; INTERHOLCO AG ; OLAM (CIB); PEFC; Precious Woods Holding; Society of American Foresters; The Forest Trust (TFT); Volcanoes Safaris; WIJMA Cameroun S.A.
- **Le Conseil du PFBC** : Le Conseil du PFBC est constitué de deux représentants issus de chaque collège du PFBC et il est présidé par le Facilitateur du PFBC.
- **La Facilitation** : Le PFBC est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat. **Le PFBC a été initialement facilité** par les États-Unis de janvier 2003- décembre 2004, la France de janvier 2005 - octobre 2007, l'Allemagne d'octobre 2007- septembre 2010 et par le Canada de septembre 2010 à décembre 12. Les États-Unis ont à nouveau assumé la Facilitation de mai 2013 à décembre 2015, l'Union européenne de janvier 2017- décembre 2018. La Facilitation du PFBC est maintenant assuré par le Royaume de Belgique pour la période de 2018-2019.